

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE JETTE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

- Présents** Pierre Dewaels, *Président* ;
Hervé Doyen, *Bourgmestre* ;
Geoffrey Lepers, Bernard Van Nuffel, Benoît Gosselin, Claire Vandevivere, Paul Leroy, Brigitte Gooris, Jean-Louis Pirottin, *Échevin(e)s* ;
Josiane De Kock, Bernard Lacroix, Myriam Vanderzippe, Fouad Ahidar, Annemie Maes, Charles-Henri Dallemagne, Hannes De Geest, Jacob Kamuanga, Mounir Laarissi, Joëlle Electeur, Steve Hendrick, Valérie Molhant, Orhan Aydin, Fabienne Kwiat, Olivier Corhay, Elise Van der Borst, Patricia Rodrigues da Costa, Sellam El Ktibi, Sara Rampelberg, Christophe Demol, Ghezala Cherifi, Soâd Souri, *Conseillers communaux* ;
Paul-Marie Empain, *Secrétaire communal*.
- Excusés** Nathalie De Swaef, *Échevin(e)* ;
Yassine Annhari, Jeannette Biwa Mpia, Halima Amrani, *Conseillers communaux* ;
Brigitte De Pauw, *Présidente du CPAS*.

Séance du 23.03.16

#Objet : CC – SERVICE DEVELOPPEMENT HUMAIN - PROGRAMME COHESION SOCIALE 2016-2020 - ELABORATION DU CONTRAT "SUBVENTION COMMUNALE" #

Séance publique

Développement humain

Le Conseil Communal,

Vu le décret du 13/05/2004 de la Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la cohésion sociale modifié par le décret du 15/01/2009,

Vu l'Arrêté du Collège de la Commission Communautaire Française du 15/07/2015 portant le numéro 2015/907 confirmant le financement par la Cocof du programme de cohésion sociale pour le quinquennat 2016-2020 à raison de 196.977 € par an ;

Vu la décision de Collège #010/26.05.2015/B/0064# concernant l'approbation du projet de contrat communal de cohésion sociale pour le quinquennat 2016-2020 et reprenant un budget communal annuel de 43.000€ ;

Considérant que ce financement communal de 43.000 € est prévu au budget 2016;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Sur proposition du collège;

Décide :

1. d'approuver la signature des conventions spécifiques de subventionnement communal entre la Commune de Jette et les associations jettoises suivantes :
 - L'Abordage, asbl, rue Jules Lahaye 169, pour un montant de 7.000 €
 - Le Centre Culturel de Jette asbl, boulevard de Smet de Naeyer 145, pour un montant de 25.000€
 - Le Centre d'Entraide de Jette asbl, rue Henri Werrie 11, pour un montant de 11.000 €
2. d'approuver la signature des conventions entre la Commune de Jette, le Collège de la Commission

Communautaire Française représenté par ses services et les asbl suivantes :

- L'Abordage, asbl, rue Jules Lahaye 169;
 - Le Centre Culturel de Jette asbl, bd de Smet de Naeyer 145;
 - Le Centre d'Entraide de Jette asbl, rue Henri Verrie 11;
3. de charger le collège de l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Paul-Marie Empain

Le Président,
(s) Pierre Dewaels

POUR EXTRAIT CONFORME
JETTE, le 29 mars 2016

Le Secrétaire communal f.f.,

Le Bourgmestre,

Theo Bossuyt

Hervé Doyen